

La politique de l'entreprise

L'objectif prioritaire de notre entreprise est d'atteindre le plus haut degré de satisfaction du client avec des produits et des services qui répondent à leurs attentes.

Seule la satisfaction de nos clients garantit notre compétitivité, la réussite économique, et par conséquent la pérennité et le développement de l'entreprise.

Pour répondre aux attentes de nos clients, nous ne proposons que des produits et des services de qualité.

À cet effet, nous mettons à disposition les infrastructures nécessaires, nous déterminons et documentons nos modes opératoires dans une approche processus, et nous les optimisons en fonction des exigences du marché et de l'analyse des non-conformités, dans le cadre d'un processus d'amélioration continue.

Au travers de la formation, nous sensibilisons à tous les niveaux nos salariés et nos partenaires à leur responsabilité en matière de qualité, d'environnement et de sécurité et de santé au travail, tout en exigeant d'eux le strict respect des principes suivants :

Respect des lois

Nous respectons toutes les exigences légales et réglementaires des systèmes juridiques applicables dans toutes nos filiales et nos sites allemands et internationaux.

Nous prenons toutes les mesures afin que les partenaires contractuels qui travaillent en notre nom ou interviennent sur les produits KAESER respectent les mêmes **exigences qualitatives et environnementales que nous-mêmes**.

Sécurité et hygiène du travail

Nous sommes responsables de la santé et de la sécurité de nos salariés sur leur lieu de travail.

Nous limitons les risques et mettons en œuvre les meilleures actions possibles de prévention des accidents et des maladies professionnelles.

Nous garantissons l'information de tous les salariés en matière de sécurité du travail par des formations et des instructions.

Nous proposons un soutien à nos salariés pour une bonne hygiène de vie.

Respect des droits fondamentaux et des droits de l'homme

Nous favorisons l'égalité des chances et l'égalité de traitement de nos salariés, sans distinction de couleur, de race, de nationalité, d'origine sociale, de handicap, d'orientation sexuelle, de convictions politiques ou religieuses, de sexe ou d'âge.

Nous respectons la vie privée, la dignité et les droits de la personne humaine.

Nous n'employons ni ne faisons travailler personne contre sa volonté.

Nous ne tolérons aucun traitement inacceptable des salariés, tel que la cruauté mentale, le harcèlement sexuel ou moral, ou la discrimination.

Nous assurons une rémunération appropriée et garantissons le salaire minimum national fixé par la législation.

Nous respectons la durée maximale légale du travail en vigueur dans chaque pays.

Dans la mesure où la loi l'autorise, nous reconnaissons la liberté d'association des salariés. Nous ne favorisons ni ne discriminons les membres d'organisations de travailleurs ou de syndicats.

Auteur	Visa	Date d'édition
QESM	DG	5 août 2011

Manuel QESM

Protection de l'environnement

Nous avons la conviction que la préservation d'un environnement sain n'incombe pas uniquement à l'État, mais est également l'affaire de chaque entreprise et de chaque individu.

Nous menons des actions appropriées pour contrôler et évaluer l'impact environnemental présent et futur de nos activités et de nos produits, au regard des dispositions légales et des normes internationales.

Nous nous appuyons sur ces résultats pour déterminer les actions nécessaires pour une gestion durable, autrement dit pour économiser l'énergie, préserver les ressources et éviter les nuisances environnementales.

Interdiction de la corruption

Nous ne tolérons la corruption sous aucune forme et n'acceptons notamment aucune proposition illicite de paiement ou d'avantages similaires visant à influencer nos prises de décisions.

Interdiction du travail forcé et du travail des enfants

Nous n'embauchons aucun travailleur ne pouvant justifier d'un âge minimum de 15 ans.

L'âge minimum peut être abaissé à 14 ans dans les pays en voie de développement qui relèvent de l'exception à la convention n° 138 de l'OIT.

Les objectifs de l'entreprise

Nous ne pouvons conserver et renforcer notre position sur le marché mondial que si nous réalisons les objectifs suivants :

- Élaborer la meilleure solution pour le client
- Proposer des prix compétitifs
- Produire dans la qualité attendue
- Livrer à la date convenue
- Travailler avec le maximum d'efficacité
- Limiter l'impact environnemental

Ces facteurs de réussite s'influencent mutuellement. Le facteur qualité est toutefois le plus important car il ne peut pas être compensé par les autres facteurs.

L'objectif environnemental implique que nos produits soient propres et efficaces pendant leur utilisation, conformément à notre devise « **Plus d'air comprimé et encore moins d'énergie** », mais aussi qu'ils nécessitent le moins de ressources environnementales possible pour leur production, leur commercialisation et leur entretien.



Dirigeant et porte-parole du groupe KAESER
Thomas Kaeser



Dirigeante du groupe KAESER
Tina-Maria Vlantoussi-Kaeser



Président du directoire
Guy Audisio

Auteur	Visa	Date d'édition
QESM	DG	5 août 2011